

Compte-rendu du Conseil Scientifique du 27 juin 2017

Le SNPTES n'a pas pris part aux votes sur les points avec documents lors de ce conseil scientifique dans la mesure où ils ont été communiqués trop tardivement pour avoir le temps nécessaire à leur étude. Toutefois, il est à noter que sur bien des points, la première mouture du PV officiel ne fait pas mention de ces refus de vote et ne les comptabilise même pas comme abstention.

Le SNPTES sera très vigilant à l'avenir sur les résultats de votes officiels.

1 Informations du Président :	2
2 Election du VP du CS	2
3 et 4 Projets de PV du 17 janvier, 27 février et 21 mars 2017 -Projets de PV des CS 2017	5
5 Projet d'établissement présenté par la 1ère VP	6
6 CPCS (Comité de pilotage du CS)	7
7 Commission Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)	7
8 Demandes de subventions pour manifestations scientifiques UL	8
9 Demandes de subventions pour manifestations scientifiques d'intérêts majeurs	8
10 Candidatures au prix de thèses établissement 2017	8
11 Charte du doctorat	8
12 Adhésion de l'UL aux services de Research Connect International	9
13 Avis sur la participation de l'UL au GDR MuFoPAM	10
14 Avis sur la participation de l'UL au GDR ThermoBio	10
15 Avis sur la participation de l'UL au GDR MBS "Matériaux BioSourcés pour la Construction"	10

SNPTES



1 Informations du Président :

Senat le 28 juin 2017 (prochain en septembre)

Explication de la constitution de l'équipe politique choisie.

Principes:

- Cohérence avec le projet stratégique (3 axes : formation, recherche, partenariats socio-économique et développement du territoire)
- Interactions principales entre les VP, avec clarification des liens

Il y a un nouveau système d'évaluation de la formation via l'accréditation 2018-2022. L'HCERES a renvoyé des notes qui ont servi pour le projet d'établissement.

2 Election du VP du CS

Fréderic Villieras, se présente ainsi que son équipe.

Équipe minimum de 3 personnes :

- Déléguée stratégie doctorale : Clotilde Boulanger
- Délégué valorisation de la recherche : Pierre Leblond

Quelques enjeux évoqués lors de la présentation :

- Université intensive de recherche
- Installations labellisées et plateformes expérimentales (éléments d'attention pour le projet à venir)
- Appui sur le retour de l'HCERES pour accompagner les unités

Pour plus d'informations, se reporter au site de l'UL : le Président et son équipe.

Résultat des votes :

Oui : 22 Non : 3 Blanc : 11

Le SNPTES souligne la forte proportion de blancs. Elle peut s'expliquer par le fait que Mr Villieras était déjà dans l'ancienne équipe.

Mais alors, l'équipe ne convainc pas ?

Le Président ne convainc pas ? Il a pourtant été élu par le CA par une écrasante majorité.

SNPTES

Tél 01 48 84 08 62 **Télécopie** 01 48 84 11 10 18, rue Chevreul 94600 CHOISY LE ROI http://snptes-lorraine.org/ ul-contact@lists.snpteslorraine.org



Fréderic Villieras est élu vice-président du Conseil scientifique (VP CS).

Rôle stratégique du CS:

Il y a nécessité de revoir le modèle d'attribution des moyens destinés aux pôles scientifiques, qui étaient auparavant répartis en fonction des publiants des unités (données de l'AERES), mais cela n'existe plus aujourd'hui, le modèle sera donc à revoir.

Questions:

Le mode de désignation du VP interpelle ?

Réponse : la proposition des VP a été votée par l'établissement à sa création, le VP n'est pas forcément élu dans les conseils, mais si la proposition n'est pas adoptée, le président s'engage à revoir sa copie.

Les délégués, qui sont rattachés au VP recherche, vont-ils rendre compte de leur action au CS ? Présence systématique ou ponctuelle ?

Réponse : les délégués rendront compte de leurs actions, et leur présence sera quasi systématique sauf en cas d'actions liées à la recherche qui nécessite leur présence ailleurs.

Le nombre de VP et délégués est important dans la nouvelle équipe présidentielle, chacun rendrat-il (elle) compte de ses actions ?

Réponse : chaque VP a un rapport d'activité à produire sur son thème

Activité du conseil scientifique : répartition des moyens pour pôles : il y aura une proposition d'évolution ?

Réponse: le modèle économique doit évoluer, il fera l'objet d'un vote au CS et sera construit au CS. Le Comité Permanent du Conseil Scientifique (CPCS) sera plus mobilisé qu'au précédent mandat pour travailler sur ses réflexions. Premier budget à construire pour le CS du mois de septembre, mobilisation du CPCS pendant la période de fin aout à début septembre.

Le président évoque le positionnement Ressources Humaines et le manque d'un outil pour les interactions entre BIATSS et EC...

Un travail sera à faire entre les Ecoles Doctorales (ED) et la Graduate School de l'UL.

Une demande explication est faite concernant la notion d'outil pour les interactions RH.

SNPTES



Réponse: la préparation du prochain contrat quinquennal sera avec le partenariat et l'administration de la recherche. Le CNRS a lancé une vague de consultation des DU (Directeurs d'Unités), et l'université a été sollicitée. Constat de la visite (CNRS + Univ) dans les laboratoires, il n'y a pas de règle sur le nombre de mandats des directeurs (sauf dans les unités Mixtes de Recherche (UMR) CNRS, INRA bien calés), parfois le règlement intérieur du laboratoire ne suffit pas. L'outil RH permettrait de poser ce type de règles. Le président souhaite la mutualisation d'ingénierie de projet ou d'accompagnement individuel mieux bâti et plus commun avec l'ensemble des Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST) du site.

Qu'est-ce que la Graduate School de l'UL?

Réponse : il est prévu de former une Graduate School avec des moyens dédiés, mais ce n'est pas finalisé car une autre action a été lancée.

Quelle articulation entre le rôle du VP délégué et le CLED (Collège Lorrain des Ecoles Doctorales), un peu compliqué ? Quelle est la politique postdoctorale ?

Réponse : le dispositif CLED a permis de donner un cadre au doctorat UL, il a été mis en place par le CS, la place des doctorants est importante. Le VP délégué stratégie doctorale agit sur la stratégie, point important : il faut faire évoluer le nombre de docteurs/doctorants (sans perdre en qualité), mais en prenant aussi en compte l'insertion professionnelle.

Concernant le post-doc : la précarisation de la recherche n'est pas un souhait. Le post-doc est un chercheur ou un futur EC (Enseignant-Chercheur) c'est à dire un futur collègue potentiellement. Le VP du CS est favorable au recrutement externe de post-doc, mais défavorable à la poursuite dans le même labo ou sur une même thématique. La région Grand Est va co-financer 80 Millions d'euros post-doc.

Lors du précédent mandat LUE a vu le jour LUE (Lorraine Université d'Excellence), quel lien entre LUE et UL ? Le CS a un rôle à jouer dans LUE, avec des représentants du CS hors VP ?

Réponse : le CS peut émettre des avis sur le programme, avec intégration de l'ISITE (rappel : ISITE = Initiatives-Science - Innovation – Territoires – Economie), les expertises scientifiques de LUE, mais le CS n'est pas sollicité assez en amont.

Le CS a un pied dans LUE par le biais d'évaluations, mais vu les budgets dans la stratégie de la recherche, il y a un souhait d'avoir des représentants du CS dans le COMEX (Comité exécutif). Il y a 20% du budget alloué qui est non coloré thématiquement, il y a un manque d'infos à ce sujet.

Réponse : Favorable à davantage d'allers-retours, mais le COMEX est déjà constitué. Points réguliers d'échanges avec le directeur scientifique de LUE à prévoir. Les 20% ne sont pas une obligation stricte, juste un ordre de grandeur afin de ne pas écarter des projets qui ne rentrent pas dans les défis socio-

SNPTES

Tél 01 48 84 08 62 **Télécopie** 01 48 84 11 10 18, rue Chevreul 94600 CHOISY LE ROI http://snptes-lorraine.org/ ul-contact@lists.snpteslorraine.org



économiques de LUE.

Répartition des moyens pour les pôles, revoir le modèle économique ? Grandes lignes déjà trouvées ?

Réponse : les critères précédents disparaissent : la note de l'HCERES n'existe plus, ainsi que le nombre de « produisants ». Le travail sur la répartition n'est pas encore fait, peut-être faudra-t-il intégrer un critère sur la nature disciplinaire, car certaines disciplines ont besoin de plus de financement que d'autres ?

Le modèle économique de l'UL va évoluer sur 2 ans. Le modèle actuel a le mérite d'équilibrer le budget. Mais qu'en est-il de la <u>Gestion Budgétaire et Comptable Publique</u> – GBCP - ?

Réponse : Les crédits de fonctionnement recherche nécessitent l'avis du CS en amont du CA.

Quelques informations:

Le ministère n'a pas changé de périmètre, ni de ministre suite aux élections législatives.

LEM 3 a fini son déménagement dans ses nouveaux locaux à Metz. Celui de l'UFR MIM est en cours. Pour l'IJL, quelques difficultés, un comité de crise a été mis en place pour que ça se fasse dans les délais du 30 aout.

3 et 4 Projets de PV du 17 janvier, 27 février et 21 mars 2017 - Projets de PV des CS 2017

Janvier à Juin! Le SNPTES souligne le retard pris dans les PV. La personne qui les rédige a-t-elle suffisamment de temps? Quel est le problème? Du coup, il est difficile d'aller chercher les retours des ex-élus et plus le temps passe, pire ce sera.

Validation de compte rendu non validé lors du dernier CS par manque du quorum.

Il y a un retour des anciens membres pour le PV du mois de janvier, mais pas pour février, ni mars. Demande de report du compte-rendu de mars.

*PV du CS de janvier

Refus de vote: 19 (dont le SNPTES)

Pour : 17

SNPTES

Tél 01 48 84 08 62 **Télécopie** 01 48 84 11 10 18, rue Chevreul 94600 CHOISY LE ROI http://snptes-lorraine.org/ ul-contact@lists.snpteslorraine.org



*PV du CS de février

Refus de vote : 19 (dont le SNPTES)

Pour : 17

*PV du CS de Mars : reporté

*PV du CS de 6 juin

Refus de vote : 2 (dont le SNPTES)

Pour 34

*PV du CS de 20 juin :

Refus de vote : 1 (SNPTES)

Pour 34 Abstention 1

Des demandes de modification sont faites pour le PV du CS du 20 juin.

5 Projet d'établissement présenté par la 1ère VP

Présentation du projet d'établissement par Hélène Boulanger (VP du CA).

Prise en compte des résultats HCERES, mise au débat d'un pré-projet d'établissement, mais il faut se diriger vers un projet de site de Lorraine.

Entre mi-juillet et début septembre : amélioration du projet, pour dépôt au ministère en septembre.

La présentation est claire, le dossier a été correctement travaillé.

Ce qui est prévu pour l'amélioration du projet d'établissement:

Un atelier itinérant sur plusieurs sites (infos sur factuel, espace de dépôt, mini-séminaires animés par la VP CA), une enquête en ligne adressés à tous ceux qui souhaitent participer autour de 3 thèmes : formation, recherche, partenariat

Le SNPTES pense que c'est une bonne chose et permettra peut-être de renouer le dialogue entre le central et les composantes et les laboratoires.

- Y aura-t'-il un dégel des postes ? On constate une augmentation du nombre d'étudiants, et un vieillissement de la pyramide des âges, et certains domaines avec sur-enseignement/recherche ?

Réponse : Point délicat, beaucoup de postes sont gelés, le président refuse une limitation des promotions, mais constate que la CPU a eu une écoute positive de la directrice de budget (Bercy), y compris pour l'immobilier.

SNPTES

Tél 01 48 84 08 62 **Télécopie** 01 48 84 11 10

18, rue Chevreul 94600 CHOISY LE ROI http://snptes-lorraine.org/ ul-contact@lists.snpteslorraine.org



Il pense qu'il y aura augmentation budgétaire, il n'est pas sûr que cela permette le dégel de postes, mais cela permettrait la couverture du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Cela permettrait également d'ouvrir une réflexion sur l'ouverture de moyens nouveaux (car + d'étudiants). Toutefois, pour l'heure, l'UL peut juste stopper le gel et renouveler les départs en retraite. 100 à 150 postes gelés tout de même.

Le SNPTES va surveiller cela de très près, d'autres OS aussi d'ailleurs...

- Le système de gestion de la misère (c'est-à-dire faire tourner les postes gelés), est-ce que cette pratique continue ?

Réponse : l'attribution des postes s'effectue aux niveaux des pôles scientifiques et des collégiums et la répartition est ensuite gérée à ce niveau.

6 CPCS (Comité de pilotage du CS)

Composition du bureau ou CPCS. Les 10 membres proposés sont :

- 6 membres du Collège A (Professeurs et assimilés)
 - X. Assfeld; Z. Azari; D. Galmiche; T. Hauet; N. Leblond; J-M. Martrette
- 2 membres du Collège C (Personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université, non HDR)
 - C. Barralis; D. Wannenmacher;
- 1 membre du Collège F (Personnels Biatss)
 - D. Faure-Catteloin SNPTES
- 1 membre du Collège G (Doctorants)
 - C. Prudent

Adopté à l'unanimité.

7 Commission Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)

Commission mixte entre Conseil Scientifique et Ecoles Doctorales (ED)

Outre les huit directeurs d'Ecole Doctorale, il est aujourd'hui constitué de 8 membres :

- 6 membres du Collège A (Professeurs et assimilés)
 - U. Ancarani ; J-M Matrette, N. Allain ; M. Batt ; D. Galmiche ; B. Simmonot
- 2 membres du Collège B (Personnels HDR)
 - M. Cochez ; T. Hauet

Adopté à l'unanimité.

SNPTES

Tél 01 48 84 08 62 **Télécopie** 01 48 84 11 10 18, rue Chevreul 94600 CHOISY LE ROI http://snptes-lorraine.org/ ul-contact@lists.snpteslorraine.org



8 Demandes de subventions pour manifestations scientifiques UL

Report de ce point qui doit être préparé lors de la réunion du CPCS.

Le choix adopté par le CPCS doit être validé par le CS par le biais d'un vote électronique.

Le Président souhaite en effet un autre mode de fonctionnement pour traiter ces dossiers lors des prochaines séances car il est important d'y passer du temps mais peut-être différemment. —

Le SNPTES souligne : y passer du temps, mais finalement pas trop puisque cela passera par vote électronique...

9 Demandes de subventions pour manifestations scientifiques d'intérêts majeurs

Transfert des documents à la région sauf pour le dernier du tableau qui sera proposé pour les demandes de subventions pour manifestations scientifiques UL.

Le nombre de participants trop faible : le SNPTES s'interroge sur cela : pourtant les besoins sont nombreux et les projets aussi, a-t-on assez de temps pour monter ces demandes correctement à l'UL ou le dossier est-il trop chronophage à monter ?

10 Candidatures au prix de thèses établissement 2017

Le CS valide la proposition des ED sur proposition du Président et malgré des argumentaires parfois très légers a noté le SNPTES suite à la discussion.

Vote: unanimité

11 Charte du doctorat

-Le comité de suivi est-il obligatoire à partir de la 3eme année de thèse ?

Réponse : oui, et les suivantes.

- Peut-on rendre obligatoire le suivi de cours de français pour les étudiants étrangers, pour mieux les intégrer au sein du laboratoire ?

Réponse : cela devrait plutôt être précisé dans la convention individuelle de formation, débat à avoir à ce sujet.

8

SNPTES



- Dans le point 12 de la charte, il est précisé que le résumé en français doit être de 5 à 10 pages (contrainte supplémentaire mais pas nécessaire), c'est plus qu'actuellement (1 page) ?

Réponse : 5 à 10 pages, ce n'est pas superflu, et cela permet de mieux détailler les choses que dans un résumé d'une page.

Processus d'attribution de l'année de césure, il existe une méthodologie et une demande à formuler soumis à validation (ex : projet personnel du doctorant).

Vote:

Refus de vote : 1 (SNPTES)

Pour : 35

12 Adhésion de l'UL aux services de Research Connect International

- Ce qui gêne c'est qu'il s'agit d'une société privée, alors qu'il existe une cellule d'appui existante à l'université.

Réponse : Les services d'appui concernés ont fait une recherche pour disposer d'un outil intéressant, engagement pluri annuel de 10 k€ par an tarif garanti pour 5 ans (forfait indépendant de la taille de l'établissement).

Le SNPTES souligne que le même discours est tenu à chaque fois sur le fait de recourir aux compétences du privé alors que l'UL a des outils en interne, - et d'autres Universités également - Pourquoi ne pas s'en servir ?

- Est-ce que des chercheurs l'ont testé ? Est-ce efficace également pour les appels à projet français?

Réponse : Toutes les ANR, projets nationaux et projets européens y sont référencés. Pour info, il y a le projet de création d'un super portail ANR pour les appels d'offres.

- Y-a-t-il une limitation du service ? Pour la mise en œuvre : formation nécessaire?

Réponse : Il y aura un manager du compte sur la plateforme qui ouvrira des comptes pour les utilisateurs ou ouverture d'un portail avec les logins UL. En pratique, c'est comme un moteur de recherche.

Le SNPTES note juste la centralisation à laquelle les chercheurs vont devoir se soumettre pour pouvoir utiliser cette plateforme.

Toutefois, il ne manquera pas de la tester afin de l'évaluer et de se faire une idée sur la question.

SNPTES

Tél 01 48 84 08 62 **Télécopie** 01 48 84 11 10 18, rue Chevreul 94600 CHOISY LE ROI http://snptes-lorraine.org/ ul-contact@lists.snpteslorraine.org



Si positive, le SNPTES vous le dira.

Remarque : en SHS il existe déjà une plate-forme gratuite via l'alliance Athena.

Vote:

Avis pour 1 an d'adhésion :

Refus de vote : 1 (SNPTES)

Abstentions: 6 Pour: 23

Point 13/14/15 Participation de l'UL à différents GDR (Groupe de Recherche)

Vote:

Refus de vote : 1 (SNPTES)

Pour : 32

13 Avis sur la participation de l'UL au GDR MuFoPAM

Vote:

Refus de vote: 1 (SNPTES)

Pour: 32

14 Avis sur la participation de l'UL au GDR ThermoBio

Vote:

Refus de vote: 1 (SNPTES)

Pour: 32

15 Avis sur la participation de l'UL au GDR MBS "Matériaux BioSourcés pour la Construction"

Vote:

Refus de vote: 1 (SNPTES)

Pour: 32

SNPTES

Tél 01 48 84 08 62 **Télécopie** 01 48 84 11 10 18, rue Chevreul 94600 CHOISY LE ROI http://snptes-lorraine.org/ ul-contact@lists.snpteslorraine.org